



**ACTION  
SOCIALE**

**JE ME SÉPARE**



## **La Caf de Paris m'accompagne dans les changements de ma vie**



**Je suis allocataire à titre familial. Je vis une situation difficile avec mon (ma) conjoint(e) et nous nous séparons.**

***J'ai besoin d'aide et de conseils***

- Quelles démarches juridiques dois-je entreprendre ?
- Comment s'organise le droit de garde des enfants ?
- Qu'est-ce que le droit de visite et d'hébergement ?
- Qui peut m'aider en cas de conflit ?
- Aurais-je le droit à une pension alimentaire ?
- Comment vais-je gérer mon budget ?

Qu'il s'agisse d'un assistant social ou d'un conseiller en économie sociale et familiale, le travailleur social de la Caf de Paris est à votre écoute. Il vous propose un accompagnement adapté à vos besoins.

*Des temps d'échanges réguliers lui permettront de :*

- Comprendre votre situation,
- Étudier vos droits,
- Vous apporter des conseils personnalisés,
- Envisager ensemble des solutions adaptées,
- Vous soutenir dans vos démarches.

*Comment cet accompagnement se déroule-t-il ?*

Un premier rendez-vous vous sera proposé pour rencontrer un travailleur social. Vous échangerez alors sur votre situation et vous pourrez décider ensemble d'un projet pour vous aider. Vous pourrez vous voir régulièrement selon vos besoins.

Des rencontres collectives pourront aussi vous être proposées comme l'atelier «Etre parent après la séparation». Durant ces temps vous pourrez échanger avec d'autres parents, obtenir des conseils, poser toutes vos questions.

## Comment en bénéficier ?

Si vous êtes déjà accompagné(e) par un travailleur social, rapprochez-vous de celui-ci pour lui faire part de votre situation

Si vous n'êtes pas accompagné(e) par un travailleur social, renseignez-vous, par téléphone, pour être mis(e) en relation avec un travailleur social.

J'habite le 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup> ou le 16<sup>ème</sup> arrondissement, je contacte : 01.45.71.36.49

J'habite le 9<sup>ème</sup>, le 10<sup>ème</sup> ou le 19<sup>ème</sup> arrondissement, je contacte : 01.44.84.75.05

J'habite le 11<sup>ème</sup>, 12<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup> ou le 20<sup>ème</sup> arrondissement, je contacte : 01.40.77.57.58

J'habite le 17<sup>ème</sup> ou le 18<sup>ème</sup> arrondissement, je contacte : 01.55.26.38.04

Pour plus d'informations : [Caf.fr](http://Caf.fr)

**CONTACT**

## Connaissez-vous la Caf ?

La Caf de Paris accompagne au quotidien les Parisiens : 40% des habitants - allocataires, conjoints et enfants - bénéficient d'au moins une de ses prestations. Avec ses partenaires, elle est aussi un acteur clé des politiques sociales et familiales de la capitale.

